

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 12/2024

Colza

Stade : Les colzas semés tardivement sont au stade cotylédons à 2 feuilles (CD10-12) alors que les plus avancés ont déjà 8 feuilles (CD18) dans notre réseau d'observation. Dans certaines parcelles, on peut déjà observer les premières élongations automnales.

Désherbage : Si les conditions (météo et sol) le permettent, il est encore possible d'appliquer un graminicide du groupe 1 (*FT Agridea 1.3.3*) contre les repousses de céréales dans les colzas semés plus tardivement. Afin que le traitement atteigne sa cible et soit efficace, il est important que le colza ne soit pas trop développé, évitant ainsi un effet parapluie. Si les repousses de céréales ne posent pas de problème de concurrence, il est possible d'intervenir en fin de période de végétation, avec un produit à base de propyzamide (Kerb Flo, Granat, Nizo, Proper Flo) sur sol humide et frais.

Limaces : Les populations étant très importantes cette année, il faut rester vigilant. Les colzas y sont sensibles jusqu'au stade 4-5 feuilles, voir plus tard si les limaces sont très nombreuses. Maintenez la surveillance, plus particulièrement sur cultures tardives.

Grosses altises : Jusqu'à maintenant, le vol de ce ravageur est généralement très faible dans les parcelles de notre réseau d'observation, à une exception près, dans la vallée, où nous avons trouvé 30 altises dans la cuvette. Le vol devrait être favorisé par le redoux des derniers jours ; il est important de surveiller vos cuvettes jaunes pour connaître la situation dans votre parcelle.

Tenthrede de la rave : Le vol de ce ravageur est à nouveau important cette semaine. Dans les cultures moins avancées, il faut encore être vigilant à la présence de larves sur les plantes. Voir notre dernier bulletin. Pour rappel, tout traitement insecticide envisagé à l'automne sur colza, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation spéciale sur accorda.

Fumure : Seulement sur colza chétif, bloqué ou très tardif, il est possible d'apporter au maximum 30 unités d'azote jusqu'au 30 septembre.

Fongicide – régulateur : Le phoma, qui est la principale maladie fongique du colza dans nos régions, est très bien contrôlé grâce à la résistance variétale ; il est très rare qu'il pose des problèmes à la culture. L'application d'un fongicide avec effet régulateur n'a donc d'utilité que pour éviter une trop forte élongation automnale du colza. Ce risque peut être également limité en

réduisant la densité de semis et en modérant la quantité d'engrais organiques apportés avant le semis. Une application éventuelle de régulateur peut être faite au stade 6 feuilles. Plus tard, elle risque de freiner la reprise du colza au printemps. Finalement, il revient à chaque exploitant d'évaluer la situation pour sa parcelle ; le plus grand risque, pour un colza avec trop d'élongation, viendra du gel éventuel.

Maïs

Stade : Les ensilages sont en cours. Pour rappel, il est possible d'évaluer le taux de matière sèche de votre maïs grâce à un outil mis à disposition par Agroscope (voir notre dernier bulletin).

Pyrale du maïs : Le comptage des plantes touchées par la pyrale vous permettra de déterminer le besoin d'une lutte en 2025.

Chrysomèle des racines du maïs : L'interdiction de semer du maïs deux ans de suite sur la même parcelle, comme culture principale ou comme interculture, a été reconduite pour 2025.

Betteraves

Stade : Les premiers arrachages ont été réalisés la semaine passée dans les parcelles cultivées en bio.

Galle en ceinture : Cette maladie provoquée par une bactérie (*Actinomyces* sp.) a été observée dans certaines parcelles de la région. Les symptômes sont uniquement souterrains et visibles sous forme d'un étranglement sous le collet et d'une ceinture de tissus brunâtres, subéreux, coupée de fentes verticales (*FT Agridea 3.5.1*). Les cas observés concernent un faible pourcentage des betteraves et ne devraient pas péjorer les rendements.

Souchet comestible : Attention à identifier la présence éventuelle de cette plante envahissante. Le risque de dissémination du souchet est fortement lié à la récolte des betteraves et à leur transport. En cas de détection d'un foyer, veuillez nous informer et prendre les mesures suivantes :

- Veiller à ne pas épandre, sur des parcelles saines, des plants, des résidus de récolte ou de la terre issue des parcelles déjà infestées.
- Nettoyer minutieusement les machines sur place après le travail sur des parcelles infestées.

- Informer l'entreprise de récolte afin qu'elle organise le travail en conséquence.

Céréales d'automne

Semis : Les premiers semis d'orge d'automne ont été réalisés. Afin de limiter les risques liés à la jaunisse nanisante, il est recommandé d'attendre début octobre pour semer les orges. Pour les blés, en plaine, un semis à partir de la mi-octobre ou plus tard est recommandé afin de réduire les problèmes liés aux graminées tels que vulpin et ray-grass.

Le semis d'une petite surface à double densité permettra d'évaluer le bon moment pour les apports d'azote au printemps.

Préparation : Un lit de semence bien préparé, dans des bonnes conditions et une profondeur de semis homogène à 3 cm faciliteront le désherbage d'automne. Pour les céréales cultivées sans herbicide, il est préférable de semer plus profond (4-5 cm) pour faciliter le passage de la herse-étrille en prélevée.

Désherbage : Les parcelles avec graminées problématiques telles que vulpin, ray-grass d'Italie et brômes doivent être désherbées à l'automne (*FT Agridea 2.3.5-8*). En cas d'humidité du sol suffisante, un désherbage en prélevée aura une meilleure efficacité. Il n'y a plus de date limite au 10 octobre pour

appliquer un herbicide en prélevée, mais il est obligatoire de laisser un témoin non traité.

Afin de garantir l'efficacité des herbicides de prélevée et d'éviter les risques de phytotoxicité, il est nécessaire d'obtenir un semis régulièrement recouvert dans une terre assez finement préparée pour assurer une levée homogène. De plus, une certaine humidité est nécessaire pour faire descendre le produit dans la zone de germination des adventices. De fortes précipitations sur sol mottu peuvent péjorer la germination de la culture.

En cas de semis direct, il est préférable d'utiliser un produit à action foliaire.

Prairies et pâturages

Rumex et chardons : Il est encore possible de lutter contre ces mauvaises herbes avec des herbicides appliqués plante par plante si les conditions sont poussantes.

Ronces : Le traitement des ronces est possible jusqu'à la décoloration des feuilles. Signalez les buissons traités.

Désherbage des jeunes prairies : Contre les rumex de semis, un traitement avec un produit à base de MCPB est possible à partir d'une à trois feuilles trifoliées du trèfle pour autant que les conditions soient poussantes (*FT Agridea A.3.1*).

Station phytosanitaire cantonale

**P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA**

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE